

Il n'est de perversion que du psychanalyste
Intervention au colloque : Sexualité, Loi, Perversion. Lille octobre 1999.
Jacques Nassif

Introduction :

1. Un titre, qui ne devrait être trouvé qu'après-coup, vous est, au contraire, demandé longtemps à l'avance, et vous le hasardez, pour faire mouche, vous retrouvant ensuite un peu coincé sous le toit qu'il offre. Je vous prie de m'excuser pour les prétentions trop générales qu'il affiche.
2. Je constate simplement que c'est davantage Freud, que le Kraft-Ebbing de la *Psychopathia Sexualis*, qui a permis l'accréditation de la perversion comme symptôme.
3. Je vous rappelle ainsi qu'en différents points-clés de son parcours, le discours de Freud a dû s'appuyer sur un concept de la perversion comme limite permettant de masquer son champ de pertinence :
 - a) que ce soit à propos de l'enfant, décrit comme « pervers polymorphe » dont une éducation doit permettre de brider les pulsions ;
 - b) que ce soit à propos du fantasme, qualifié, lui aussi de pervers, et invoqué pour soutenir le désir défaillant du névrosé, la névrose devenant ainsi le « négatif de la perversion » ;
 - c) que ce soit enfin à propos du narcissisme ou de la formation du moi-idéal ou de l'énamoration, qui ont à voir soit avec l'expression directe du désir pervers soit avec son refoulement et le retour de ce refoulé.
4. De là penser que c'est davantage la psychanalyse comme discours, que la psychiatrie, comme discipline, qui a besoin de faire exister la perversion, comme structure du désir humain, il n'y a qu'un pas que ce titre a le mérite ou le tort de franchir
5. Mais, s'il en est ainsi, lorsque la perversion, comme symptôme effectif, et pas seulement en tant que modèle théorique, fait son entrée dans le cabinet du psychanalyste, ou, pour corser la formulation, quand celui qui prétend savoir la cause de son désir, vient consulter celui qui prétend occuper la place de cette cause, serait-ce seulement pour inciter à parler, peut-il y avoir autre chose qu'une incompatibilité, faisant que la rencontre tourne court ?

Position du problème et plan de l'exposé

Poser ainsi le problème implique :

- a. que soit redéfinie la fonction analyste ou que soit indiquée ce qu'elle doit être pour qu'un sujet accepte en analyse un prétendu ou un avéré pervers ;
- b. que soit précisé le concept de la perversion dont peut se plaindre un sujet, quand il s'en plaint, afin que celui-ci puisse effectivement bénéficier d'un traitement analytique ;
- c. que soit redéfini dans cette perspective le couple que forment l'analysant et son analyste, afin d'éviter que ce couple ne puisse à son tour être appréhendé comme pervers ;
- d. que soit exclue par là même la possibilité que mon titre soit non seulement avéré, mais vérifiable, l'analyste devenant « baisanalyste », lorsqu'il fait passer à l'acte le fantasme qu'on lui confie.

Or la situation est, à bien des égards, préoccupante, dans la mesure où :

- a. il existe de tels mauvais coucheurs peu ou prou dans chaque ville de France ;
- b. ceux-ci jettent le discrédit sur la psychanalyse et alimentent les raisons de la rejeter en bloc ;
- c. ils jettent par leur forfait une lumière peu ragoûtante sur la communauté analytique, transformée grâce à eux en corps professionnel ou masse sociale qui les laisse jouir d'une remarquable impunité, ignorant ou taisant leur existence pour ne pas être éclaboussée ;
- d. ils provoquent pourtant chez leur victime des dégâts presque irréparables .

Le pervers serait-il donc devenu capable de faire des adeptes jusque parmi les psychanalystes ?

I. Quel psychanalyste pour le pervers ?

1. La *deuxième règle fondamentale* devrait ici jouer à fond,

a) Une analyse approfondie permettant d'avoir pénétré dans tous les arcanes de ce qu'il y a de pervers dans le fantasme, sans s'y être laissé piéger. De toutes façons, une analyse du pervers n'est pas possible sans *une sympathie* dont il a absolument besoin et qu'il perçoit immédiatement comme le plus expert des médiums ; autrement dit, l'analyste doit être assez pervers pour autoriser son analysant à se passer de la perversion. Ce n'est pourtant pas suffisant car :

b) Il faut aussi pas mal de « bouteille », dans la mesure où il est d'expérience que le pervers, par toutes sortes d'agissements qui sont bien dans son style, va s'ingénier à enfermer le psychanalyste dans la connaissance paranoïaque que celui-ci met en œuvre, sans en adopter pour autant la position. Or on le sait, reproduire le couple du pervers et du paranoïaque bloque, en l'occurrence, le processus analytique et aboutit à la rupture.

1. Une *amodiation des règles de la règle* serait-elle ici nécessaire ?

a) Le pervers s'arrangeant toujours pour être à cheval sur les principes et pour mettre en avant sa connaissance de la loi, qu'il assimile à une étiquette, afin de mieux pouvoir la tourner en douce,

b) Il importe dans leur cas de faire de la règle fondamentale et des règles qui la rendent possible quelque chose d'autrement plus exigeant que la loi, dans la mesure où il ne s'agit que d'une règle du jeu, dans laquelle tricher ruine le jeu lui-même ;

a. Il importe aussi cependant parfois de savoir céder sur la règle, pourvu que ce soit pour amener le sujet à reconnaître le bien-fondé de la loi, pour échapper à l'inconsistance du désir

b. La règle fondamentale n'exempte pas d'avoir à payer ses séances et le fait de payer ses séances n'exempte pas d'avoir à jouer le jeu de la règle fondamentale, qui doit plus précisément dans leur cas parvenir à brouiller assez les choses pour leur permettre d'en finir avec l'amour de la scène.

c. Car il s'agirait plutôt dans leur cas de mettre à mal la correction langagière qu'ils confondent avec un certain bien dire et de rendre superflues leur prouesses de conteur, surtout quand ils emploient ce don pour imiter leur mère.

I. II *Quelle perversion pour la psychanalyse ?*

Introduction :

1. À l'exception sans doute de la copulation avec des animaux ou avec des morts, qui fait verser du côté de la paranoïa homicide, (cf. Ernst Wagner, Robert Gaup, un monstre et son psychanalyste, Epel, de Anne-Marie Vindras), je dirai que la psychanalyse, en tant que discours, est bien outillée, peut-être trop bien, puisqu'elle fait fuir les cas où la perversion est trop bien installée, dans le fétichisme, par exemple.

2. Une catégorisation des perversions

a) par l'objet : l'enfant, le même sexe, la valeur

b) par le but : sadisme ou masochisme ; voyeurisme ou exhibitionnisme ; abus d'hypnose actif ou passif, aucun de ces pôles ne pouvant fonctionner comme l'envers de l'autre.

c) toutes les compositions sont possibles entre a) et b), ce qui suffit à dessiner un tableau à double entrée d'une certaine complexité

A. Un déplacement de la limite

a) À l'aise dans l'acte sexuel, le fétiche y assurant la jouissance, exactement comme l'objet contra-phobique assure une prévention de l'angoisse.

b) Le rapport sexuel, loin de ne pas exister, est, par tous les moyens, préservé, la mère étant omniprésente.